



RAPPORT FINANCIER 2024

AGO du 18 juin 2025

L'exercice 2024 a sensiblement changé la situation de nos comptes (les chiffres sont arrondis à l'euro inférieur)

Le résultat à fin décembre 2024 est excédentaire de 6775 euros se décomposant en résultat d'exploitation déficitaire de 13 392 euros, un résultat financier excédentaire de 3076 euros, un résultat exceptionnel déficitaire de 98 euros et une reprise de provision de 17160 euros

Le Résultat d'exploitation, en recette les dons et adhésions pour 8111 euros, bien supérieur aux années précédentes du fait des dons versés à l'occasion du décès de Patrick, conformément à la demande de sa famille, ainsi qu'un don important de l'association Les Chemins de Traverse à l'occasion de la fin de son activité associative. Au niveau des charges, des frais de remboursement des déplacements des administrateurs sont en augmentation notable du fait de nombreuses réunions en région parisienne pour des administrateurs résidant en province. Ces remboursements sont faits sur la production de titres de transport ou de frais kilométriques pour les voyages en voiture. Le projet Ti Hameau a nécessité de nombreux déplacements, ce qui devrait se réduire à l'avenir. Les frais les plus notables sont les interventions de Henri Le Pargneux (Ti Hameau) toutefois ils ont été prévus en provision constituée les années précédentes et sont donc compensées par une reprise de provision pour un montant égal. Une nouvelle prestation de service a été comptabilisée (252 euros) pour l'accès à un logiciel de comptabilité.

Soit un résultat déficitaire de 13392 euros



Le résultat financier composé des intérêts du livret à la caisse d'épargne pour 3076 euros

Le résultat exceptionnel composé de fleurs à l'occasion d'un décès.

Autre résultat exceptionnel il s'agit donc de la reprise sur provision constituée pour le soutien au projet Ti Hameau pour 17 160 euros

Le résultat global de 2024 est donc excédentaire de 6775 euros.

Au début de l'exercice 2025 (après réincorporation du résultat 2024) les réserves associatives seront donc de 206 534 euros dont 57840 euros en provision pour l'équipement des appartements inclusifs et de 50 000 euros de subvention CCAH pour les équipements des appartements inclusifs.

Je rappelle à cette occasion que l'association a fait une demande de subvention pour les équipements de ces appartements à la hauteur de 176 000 euros, sachant que le CCAH nous a accordé 50 000 euros et le conseil régional 88 000 euros, ce qui reste une charge pour l'association de 38 000 euros déjà provisionnée dans les comptes (57 840 euros).

Il apparaît toutefois que l'investissement total sera inférieur à cette somme et la participation de l'association diminuée d'autant. Le dépôt définitif des justificatifs de ces dépenses doit être fait pour novembre 2025.

Dans le passif du bilan vous pourrez voir apparaître la somme de 80 432 euros d'investissement pour les appartements, à la hauteur des dépenses engagées à la fin 2024 pour les appartements.



Je reste à votre disposition pour les renseignements que vous voudrez me demander sur cet exercice 2023

Gérard SAUZET,

Trésorier